



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 9 DÉCEMBRE 2024

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil municipal :
le 03/12/2024

Publication :
le 13/12/2024

Délibération n° D-2024-442

**Quartier Pontreau - Aménagement et végétalisation des pieds
d'immeubles - Demande de financement**

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Madame Julia FALSE.

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL, Monsieur Eric PERSAIS, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Méлина TACHE, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Baptiste DAVID, ayant donné pouvoir à Monsieur François GUYON, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe TERRASSIN

Excusés :

Madame Yvonne VACKER, Madame Cathy GIRARDIN.

Direction de l'Espace Public

**Quartier Pontreau - Aménagement et végétalisation
des pieds d'immeubles - Demande de financement**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Par délibération en date du 21 septembre 2020, le Conseil municipal a approuvé le programme de requalification de l'espace public du quartier du Pontreau.

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain 2019-2025, la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), la Ville de Niort et les bailleurs sociaux ont conventionné avec l'Etat (Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain – ANRU) pour que le quartier Pontreau/Colline Saint-André soit requalifié dans le but de renforcer son attractivité et d'améliorer le cadre de vie des habitants.

Les signataires de la convention se sont accordés sur plusieurs objectifs urbains à atteindre afin de répondre à ces orientations stratégiques et notamment celui d'offrir un espace public adapté et de qualité.

Pour le quartier du Pontreau, cela se traduit par un travail de recomposition et de requalification des espaces publics des tours du Pontreau (pieds d'immeubles, aires de stationnement et de la rue Guilloteau), par la Ville de Niort, dans le but de renforcer la cohésion sociale et le vivre-ensemble.

Par délibération en date du 3 mai 2021, le Conseil municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre et a approuvé les orientations d'aménagements suivantes :

- assurer une cohérence dans le traitement des espaces publics notamment en lien avec les projets environnants (réaménagement de l'îlot Denfert Rochereau...);
- requalifier le quartier en le rendant attractif aux habitants des quartiers alentour afin qu'ils s'approprient le parc arboré situé à l'arrière des tours ;
- assurer une continuité de cheminements accessibles ;
- concevoir un aménagement allant dans le sens d'un apaisement de la circulation automobile ;
- adopter une approche globale dans le traitement du stationnement dans l'espace public ;
- valoriser le végétal existant et développer sa présence pour atténuer la minéralité de certains espaces comme les zones de stationnement ;
- intégrer des questions de gestion des déchets dans l'aménagement.

À travers ce programme d'aménagement urbain et paysager du quartier, la Ville de Niort poursuit sa politique ambitieuse en matière de végétalisation, désimperméabilisation, réduction des îlots de chaleur urbains et de développement des mobilités douces. Il s'agit de :

- compléter le couvert arboré du quartier du Pontreau à travers un ruban vert zigzaguant entre les tours ;
- créer des places-jardins depuis la rue Guy Guilloteau vers l'intérieur du site ;
- aménager un jardin nourricier et un verger au cœur du Pontreau, en véhiculant l'image du circuit court en installant deux composteurs à proximité ;
- profiter du passage de la piste cyclable dans le quartier pour développer un parcours santé ponctué d'agrès sportifs et de mobilier de détente ;
- apaiser et hiérarchiser les espaces de circulation de la rue Guy Guilloteau en passant la circulation à 30 km/h, et en optimisant les stationnements en bataille le long de la voie ;

- multiplier les espaces récréatifs de la sortie de l'école jusqu'à la tour Sud.

Cette opération de renaturation de la Ville de Niort répond pleinement aux objectifs de transition énergétique et de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et s'inscrit à la fois dans l'axe 1 du règlement du Programme d'Appui Communautaire au territoire 3° Génération 2022-2024 de la Communauté d'Agglomération du Niortais consacré au soutien aux cœurs de ville et services à la population, mais également dans l'axe 2 consacré à la transformation écologique et énergétique.

Le coût de l'opération est estimé à 2 817 540,67 €. Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

Dépenses en € HT		Recettes en €	
Honoraires de maîtrise d'œuvre et missions complémentaires	190 030,67	État/DSIL 2025 (sollicité)	1 227 016,27
Travaux	2 627 510,00	ANRU (sollicité)	210 307,00
		CAN/PACT 3 (sollicité)	250 000,00
		Ville de Niort	1 230 217,40
Total	2 817 540,67	Total	2 817 540,67

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté ci-dessus ;
- autoriser à solliciter auprès de l'État et de de la Communauté d'Agglomération du Niortais, les subventions correspondantes et à signer le cas échéant, les documents afférents.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 2

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Aurore NADAL

Jérôme BALOGÉ